Comment faire pour que mon troupeau reste indemne de BVD ?

La diarrhée virale bovine (BVD) est sur le point d'être éradiquée grâce au programme national de surveillance. De ce fait, le risque d'une nouvelle introduction dans un troupeau a nettement diminué. En même temps, il y a maintenant plus d'animaux sans défense (anticorps) contre la maladie. C'est pourquoi une nouvelle infection peut entraîner des dommages considérables. A ce "stade sensible" de la lutte, une vigilance constante est plus que jamais nécessaire.

Comment la BVD s'introduit-elle dans le cheptel ?

➔ **Contact d'animal à animal**

- Achat de veaux, des génisses ou de vaches infectées de manière *persistante (animaux PI).
- Achat / retour des génisses ou de vaches en gestation avec un veau infecté.
- Achat / retour de bovins infectés de manière *temporaire/transitoire.
- Contact avec des bovins infectés de manière temporaire ou persistante (exploitation voisine, exposition, transport des animaux, estivage, exploitation d'élevage).

Le contact d'animal à animal est lié au plus grand risque d'introduction de la BVD !

➔ **Transmission par des vecteurs**

- Le personnel et en particulier les visiteurs qui sont professionnellement en contact avec de nombreux bovins (inséminateurs, vétérinaires, marchands de bétail, conseillers en alimentation etc.).

**Explications sur les types d'infections transitoires et persistantes :*

Infection transitoire : L'animal est infecté par le virus de la BVD et excrète ensuite le virus en petites quantités pendant une période de 14 jours environ. Le système immunitaire élimine le virus et produit des anticorps, ce qui permet au bovin de rester protégé à vie.
Infection persistante : Chez les vaches en gestation, le fœtus est infecté in utero via le placenta. Le système immunitaire du veau, qui n'est pas encore en place, ne reconnaît pas le virus et ne pourra pas l'éliminer. Il excrétera ainsi à vie le virus en grande quantité (persistant). La mère elle-même n'est infectée que de manière transitoire (voir ci-dessus). Les infections persistantes ne se produisent donc que si les fœtus est infecté in utéro.

DIARRHÉE VIRALE BOVINE (BVD) 1 : Protection contre la BVD

Comment protéger mon troupeau contre la BVD ?

➔ **Troupeau fermé, élevage propre, pas d'achat ni d'alpage**

➔ **Attention lors de l'achat / du retour dans l'exploitation**

- Le statut sanitaire BVD de l'exploitation d'origine et de l'animal doit être connu. Vérifier le statut BVD sur la banque de données sur le trafic des animaux (sous séquestre, pas sous séquestre, animal individuel sous séquestre). Le risque BVD d'un élevage bovin - illustré par le feu BVD - sera visible à partir du 1er novembre 2024 sur la banque de données sur le trafic des animaux ou sur le document d'accompagnement rempli électroniquement et imprimé. Le feu BVD indique le risque de BVD que représente un élevage. Les éleveurs peuvent protéger activement leur cheptel contre la BVD en n'achetant que des animaux provenant d'élevages dont le risque de BVD est négligeable, c'est-à-dire dont le feu est vert.

- En cas de statut inconnu, tester le virus de la BVD et mettre en quarantaine en attendant les résultats des analyses. Chez les animaux en gestation, il est impératif de procéder également à un test d'anticorps et, si le résultat du test est positif, d'isoler l'animal lors du vêlage jusqu'à ce que le résultat du test du veau soit négatif.

Mesures pour le trafic de personnes

- Réguler la circulation des personnes; les exploitations porcines et avicoles montrent l'exemple!
- Mettre à disposition des propres vêtements de l'entreprise, éventuellement des vêtements jetables.
- Si ce n'est pas possible, nettoyer les bottes avec du savon liquide et une brosse.
- Se laver les mains à l'eau chaude et au savon, avant **et** après la visite.

Vous avez des questions ? N'hésitez pas à nous contacter :

Service Sanitaire Veaux Suisse
Sites Zurich et Berne
c/o Vetsuisse Fakultät
Winterthurerstrasse 260
8057 Zürich
Infoline SSV +41 44 360 82 39
info@kgd-ssv.ch ¦ www.kgd-ssv.ch

Santé animaux de rente Suisse
Santé Bovins Suisse
Sites Berne et Zurich
Rütti 5
3052 Zollikofen
Tel. SBS Bern +41 31 910 20 11
Tel. SBS Zürich +41 44 360 82 30
info@rgs-ntgs.ch ¦ www.rgs-ntgs.ch